

2.GARANTIE

Ce Carnet d'Accompagnement décrit les termes et conditions de la Garantie.

Si vous soupçonnez une anomalie, veuillez en informer votre concessionnaire ou votre vendeur agréé (ou notre siège social) dans les meilleurs délais.

Il vous appartient de prendre toutes les précautions et dispositions possibles pour éviter d'autres dommages.

Tout dommage résultant de la poursuite de l'utilisation du produit après identification d'un problème peut ne pas être couvert par la garantie.

Des indications auto-collantes à lire sont apposées à l'intérieur de votre remorque.

Pour toute question concernant la garantie, contacter directement votre concessionnaire ou votre vendeur agréé Fautras.

LA GARANTIE CONSTRUCTEUR de 2 ans est conditionnée par le respect des préconisations mentionnées dans le carnet d'entretien :

- □préconisations du constructeur FAUTRAS
- □préconisations des constructeurs de l'ensemble routier PAILLARD et KNOTT (http://www.paillard.fr/notices-sav/).

STRUCTURE GARANTIE 8 ANS

Si votre remorque nécessite des réparations sous garantie, vous devrez l'amener chez votre concessionnaire, votre vendeur agréé, ou au siège social à vos frais.

Vous devez présenter ce carnet d'entretien et de garantie ainsi que le certificat dument complété.

IMPORTANT:

Sous réserve de modifications de constructions et d'exécution, le présent manuel fait partie intégrante de votre remorque. En tant que tel, il doit suivre le véhicule pendant toute sa durée de vie. Vous y enregistrerez les éventuels transferts de propriété, les révisions, les rappels et les contrôles en atelier.

En cas de revente, ce carnet d'accompagnement doit être remis au nouveau propriétaire. Dans le cas d'une vente aux particuliers, Fautras décline toute responsabilité concernant le nouveau propriétaire et les caractéristiques de la remorque (s'il n'a pas été signalé).

Ne modifiez jamais le véhicule de façon inadéquate, utilisez toujours des pièces d'origine. La garantie prend automatiquement fin en cas de modifications de la remorque ou camion ou du montage de pièces non autorisées.

L'installation d'accessoires ou des modifications impropres sur cette remorque peuvent changer les conditions de conduite et entraîner des accidents. Tout changement, accessoires ou équipements, qui peut modifier le véhicule de façon non compatible avec le certificat de conformité de la carte grise ou les poids autorisés et inscrits sur les papiers officiels, annule toute responsabilité de JLFD Production.

ATTENTION VOTRE VAN EST GARANTI 2 ANS

(Frais de retour à votre charge)

Confiez l'entretien de votre véhicule à un concessionnaire ou à votre vendeur agrée (ou au siège social), lui seul dispose de l'outillage spécifique et des documents techniques permettant un entretien adéquat.

Utilisez toujours des pièces FAUTRAS d'origine.

Le programme d'entretien de ce carnet a été défini en fonction des conditions d'utilisation moyennes.

Respectez sa périodicité.

Les véhicules utilisés de manière intensive ou dans un environnement extrême sont susceptibles d'exiger un entretien plus fréquent. Consultez votre concessionnaire ou votre vendeur agréé (ou le siège social).

UN VEHICULE BIEN ENTRETENU VOUS PERMETTRA DE PROFITER PLEINEMENT DE LA GARANTIE

CERTIFICAT DE GARANTIE

Nous attirons votre attention sur **l'original du certificat** de garantie FAUTRAS ci dessous.

Les prétentions de garantie seront uniquement acceptées pour un certificat de garantie dûment signé par le vendeur agréé et envoyé à notre société :JLFD Production Service Qualité

Les Chapelles 24 230 MontcaretFrance.

CERTIFICAT DE GARANTIE (Garantie 2 ANS hors pièces d'usure) (Retour usine et rapatriement chez le client au frais de ce dernier) aissance des préconisations du constructeur, des conditions de garantie Fautras, je m'engage à faire l'entretien régulier de mon véhicule à fournir le carnet d'entretien à chaque révision. La garantie ne prendra effet qu'à réception de cette fiche. Type de véhicule : Numéro de série : Nom et Signature et tampon du vendeur Nom et Signature du client ou utilisateur Date :

CE OUI RELEVE DE LA GARANTIE

✓Tout défaut de matériel ou de fabrication au cours de la période de la garantie suivant l'appréciation du fabricant : le coût de la prise en charge par le constructeur ne pourra pas excéder le prix du van ou de la remorque.

✓ Afin que la garantie fonctionne pleinement, le produit devra faire l'objet d'une révision annuelle chez un vendeur agréé, le carnet d'entretien devra être tamponné et daté à chaque révision, et le certificat de garantie devra avoir été retourné au siège des Ets Fautras (cf page Erreur! Signet non défini.).

✓ La garantie s'applique dès que le produit ou la pièce est ramené à l'usine ou au point de vente (sauf disposition particulière, le rapatriement du produit ou de la pièce défectueux est à la charge du client).

CE QUI NE RELEVE PAS DE LA GARANTIE

○Tout retard d'intervention dans le cadre de la garantie ne donne pas droit à des dédommagements, dommages-intérêt ou prolongation de garantie.

oLe coût de transport lors du rapatriement d'un produit ou d'une pièce défectueuse ainsi que le retour de la pièce au client.

oTout défaut, rupture ou dysfonctionnement si le produit n'a pas été révisé pendant les périodes indiquées dans ce carnet et si le carnet d'entretien n'est pas tamponné et daté par un revendeur agréé ou un spécialiste. oTout défaut, rupture ou dysfonctionnement provoqué par un non respect des conseils d'utilisation et du carnet d'entretien, une utilisation impropre, une surcharge, une négligence, un choc ou une collision, un accident ou une installation ou un démontage inadéquats.

oIntervention de nettoyage, lustrage et entretien ordinaire indispensable pour tous les véhicules.

oLa perte ou casse des clés (remplacement d'un barillet ou d'une tête d'attelage).

oTout défaut, rupture ou dysfonctionnement lié à un comportement inadéquat des animaux transportés (les équidés ou autres animaux transportés ayant par essence un comportement imprévisible, certaines pièces sont faites pour rompre à partir d'une certaine pression exercée par les animaux : ce seuil de rupture est calculé pour réduire au minimum les risques de blessure des animaux). En conséquence, le produit ne pourra être utilisé qu'avec un animal éduqué et suffisamment désensibilisé.

oLes étoiles ou éclats pouvant apparaître à l'extérieur sur la carrosserie et pouvant résulter d'un coup de pied à l'intérieur ne seront pas couverts par la garantie (elles n'affectent pas l'utilisation du van et ne mettent pas en cause la sécurité des animaux, ni celle des utilisateurs).

oFrais vétérinaires, dédommagement ou dommagesintérêts liés aux éventuelles blessures ou décès d'un animal pendant l'utilisation du produit ou un transport pour les raisons évoquées dans le point précédent. OLE vendeur et le fabricant se déchargent de toute responsabilité ou obligation pour tout accident aux personnes et aux choses pouvant se produire durant l'utilisation du véhicule à cause ou du fait de ce dernier.

olnconvénients, frais ou pertes commerciales liés à la nonutilisation de la remorque (location d'une remorque de remplacement, frais de gardiennage chez un garagiste, logement, manque à gagner pour non participation à des compétitions, transport ou pension des chevaux, etc.).

ORemplacement des pièces sujettes à l'usure (exemples : amortisseur de tête d'attelage, roulements, mâchoires de frein, câbles, bagues, palier, tête d'attelage).

oRemplacement des pièces sujettes à l'usure par des traces et/ou coups de sabot (exemple : tôles galvanisées de protection, baguettes de finition, protection de sabots de crémones).

oRemplacement des pièces en caoutchouc (exemples : pneumatiques, tapis en caoutchouc, joints de portes/toit/tapis, soufflet, protections latérales, séparation principale, etc.)

oL'usure normale : détériorations résultant du vieillissement ; phénomènes esthétiques n'affectant pas le bon fonctionnement du véhicule.

oLes dommages matériels causés par les entrées d'eau. La conception et l'usage des produits ne permettent pas au fabricant de garantir une étanchéité parfaite que ce soit pour les entrées d'eau de pluie ou condensation comme pour les sorties de liquide sur la voie publique.

Par ailleurs, les matériaux utilisés dans la gamme équestre sont prévus pour résister à l'urine, l'eau de pluie ne peut donc affecter la sécurité et l'utilisation de votre van. En conséquence, le vendeur et le fabricant se déchargent de toute responsabilité ou obligation concernant un impact environnemental ou sanitaire.

oLa conception et l'usage des produits ne permettent pas au fabricant de garantir une résistance parfaite à la corrosion. En conséquence, la garantie ne couvre pas les pièces corrodées. Ce phénomène se limite à l'esthétique du van et n'entraîne aucun risque lié à la solidité des matériaux ou à la structure des vans, ni à la sécurité des animaux, ni celle des utilisateurs.

OLes travaux d'entretien et de maintenance.

oEtanchéité: Les remorques ne sont pas 100 % étanches. L'eau peut pénétrer par les ouvertures.

oPour les PROFESSIONNELS : Le défaut de conformité de la marchandise. Les marchandises voyagent aux risques du client auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de 15 jours à compter du jour de la livraison.

La marchandise comportant un défaut de conformité reconnu, signalé dans le délai sus indiqué, fait l'objet d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit.

Ce qui peut constituer un défaut d'aspect et qui n'affecte pas la sécurité

•Le plancher polyéthylène est une matière sensible aux variations thermiques et peut donc présenter quelques déformations qui n'altèrent en rien la sécurité et disparaissent dès que la température redevient « normale ».

•Les protections arrières sur portes et sur les cotés, les séparations de corps intérieures présentent les mêmes caractéristiques de sensibilité.

•Galvanisation: Les parties métalliques pour la plupart sont galvanisées. Un phénomène naturel les rendra moins brillantes et des traces blanches peuvent apparaître. Les tôles galvanisées (sur les parties basses intérieures du van) servent de protections au polyester et se changent régulièrement, elles sont considérées comme des pièces d'usure.

•Les panneaux composants l'avant, les cotés et l'arrière de la remorque (ou camion) sont faites à base de résine. Ces revêtements sont soumis à des modifications naturelles en raison de leur exposition aux intempéries. Il se pourrait notamment que les surfaces se décolorent et qu'ils présentent des différences de ton. Ces différences et défauts d'aspect proviennent de la matière en soi et ne sauraient constituer un défaut. Les coloris des éléments en polyester ne sont pas stables à 100 % et les ternissements et/ou modifications des coloris ne sont donc pas exclues. Les différents éléments d'une construction en polyester peuvent varier en coloris et intensité de la brillance. Les fendillements, par contrainte de la surface

(les étoiles, fissures, éclats dus aux coups de pied de chevaux, dus aux gravillons de la route etc.) sont inévitables, mais ne sauraient influencer la stabilité ou l'emploi du véhicule et n'affecte pas la sécurité.

COMMENT OBTENIR LES PRESTATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE

Pour demander une prise en garantie, transmettez vos coordonnées, votre certificat de garantie (si vous ne nous l'avez pas déjà envoyé), le type de van, une photo du numéro de série de votre remorque, et des photos expliquant le problème rencontré :

Par courrier:

Vans Fautras

Service Qualité Les Chapelles 24230 Montcaret France

Ou par email: quality@fautras.com.

Toute pièce défectueuse (considérée comme tel par le vendeur ou le siège social) et entrant dans le cadre de la garantie doit être expédiée (au frais du client) au siège social. La pièce conforme sera expédiée et ne sera pas facturée au client (les frais de port seront à la charge du client).

DEMANDE DE PRISE EN GARANTIE Type de remorque : N° de châssis : Date d'achat : Date de la 1ere mise en circulation : Description du problème : Pièces jointes : ☐ Autres: □ Photos □ Pièces défectueuses Copie du carnet d'entretien

DEMANDE DE PRISE EN GARANTIE Type de remorque : N° de châssis : Date d'achat : Date de la 1ere mise en circulation : Description du problème : Pièces jointes : □ Photos □ Autres: □ Pièces défectueuses Copie du carnet d'entretien



Service Qualité

24 230 MONTCARET

Tél: +33 (0)5 53 73 44 00 - Fax: +33 (0)5 53 27 10 55

Site <u>www.fautras.com</u> E-mail: quality@fautras.org

Nom, prénom :	
Adresse :	
Mail :	tél



Service Qualité

24 230 MONTCARET

Tél: +33 (0)5 53 73 44 00 - Fax: +33 (0)5 53 27 10 55

Site <u>www.fautras.com</u> E-mail: <u>quality@fautras.org</u>

Nom, prénom :	
Adresse :	
Mail :	tél

3. CARNET D'ENTRETIEN.

CONSEIL: A la fin de la garantie de 2 ans, contactez notre service commercial ou votre vendeur le plus proche, afin qu'il vous propose une reprise éventuelle pour le changement de votre remorque. Vous aurez ainsi la certitude de toujours avoir du matériel récent, en parfait état de marche et sous garantie permanente.

Votre remorque doit être suivie et maintenue en état par un Dépositaire ou un Centre de Service et de Réparation Agréé, suivant les périodicités de révisions précisées dans ce carnet d'entretien. Ce carnet vous permet également de conserver un suivi des activités de maintenance de votre remorque.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des préconisations d'entretien de votre remorque :

Eléments	Périodicité

Révision périodique de la remorque 10 000 km ou 1 an si faible utilisation, par un atelier spécialisé

Contrôles périodiques

Vis de roue Resserrage après les 50 premiers km et puis à chaque changement de roue Elimination du jeu dans la tringlerie après les 300 premiers km (période de rodage). Pièces mobiles de la tête et du levier de parc 6 mois graissage à l'huile Logement de la boule 6 mois léger graissage SAUF STABILISATEURS Palier du fût coulissant (deux graisseurs) 6 mois ou 5000km Mâchoires de frein : contrôle usure 6 mois ou 5000km Absence de jeu dans la tringlerie 6 mois ou 5000km Jeu à la roue (roulements) 6 mois ou 5000km Dispositif de freinage (amortisseur, course) 6 mois ou 5000km

Nous tenons à votre disposition des notices complémentaires : notice 9000033 sur le réglage des roulements, notice 9000058FR d'utilisation et d'entretien.

<u>1^{ière} CONTROLE</u> <u>Date</u> : / /	1 ^{ière} REVISION (6 mois ou 5000 km) Date: //
(Au cours du 1 ^{er} mois d'utilisation)	
	□ECLAIRAGE: Contrôle du dispositif d'éclairage (feux, prise
□RESSERRAGE si besoin des goujons des roues □REGLAGE SI BESOIN des mâchoires de frein □CONTROLE des pneus et de la pression (Roue de secours comprise) □RESSERAGE, CONTROLE et LUBRIFICATION du frein à inertie □Vérification générale à l'intérieur de votre véhicule (van, remorque ou camion) OBSERVATIONS:	électrique,) □GRAISSAGE: Graissage complet des loquets et charnières de portes, de la roue jockey et de son sabot, de la tête d'attelage et du vérin de la tête d'attelage Contrôle du bon fonctionnement du boitier d'attache. □CHASSIS: Contrôle du châssis: boulonnerie, état général des traverses et des soudures. Inspection du tapis et du plancher □ROUES: Contrôle de la pression, de l'état des pneus et de la roue de secours, et du serrage des roues. □FREINAGE: Contrôle, dépoussiérage et réglage du dispositif de freinage (amortisseur de tête d'attelage, tambours course, la tringlerie, mâchoires de frein, câble de sécurité). Vérification du bon fonctionnement du levier de frein □Vérification générale à l'intérieur de votre véhicule (van, remorque
Prochaine révision prévue le / Service effectué par + Cachet + Signature	ou camion) OBSERVATIONS:
	Prochaine révision prévue le / / Service effectué par + Cachet + Signature

REVISION SUIVANTE Date: // (Tous les ans ou tous les 10000 km)	REVISION SUIVANTE Date: / / (Tous les ans ou tous les 10000 km)
□ECLAIRAGE: Contrôle du dispositif d'éclairage (feux, prise	□ECLAIRAGE: Contrôle du dispositif d'éclairage (feux, prise
électrique,)	électrique,)
□GRAISSAGE:	□GRAISSAGE:
Graissage complet des loquets et charnières de portes, de la	Graissage complet des loquets et charnières de portes, de la
roue jockey et de son sabot, de la tête d'attelage et du vérin de la tête	roue jockey et de son sabot, de la tête d'attelage et du vérin de la tête
d'attelage	d'attelage
Contrôle du bon fonctionnement du boitier d'attache.	Contrôle du bon fonctionnement du boitier d'attache.
□CHASSIS:	□CHASSIS:
Contrôle du châssis : boulonnerie, état général des traverses	Contrôle du châssis : boulonnerie, état général des traverses
et des soudures.	et des soudures.
Inspection du tapis et du plancher	Inspection du tapis et du plancher
□ROUES : Contrôle de la pression, de l'état des pneus et de la roue	☐ROUES : Contrôle de la pression, de l'état des pneus et de la roue
de secours, et du serrage des roues.	de secours, et du serrage des roues.
□FREINAGE :	□FREINAGE:
Contrôle, dépoussiérage et réglage du dispositif de freinage	Contrôle, dépoussiérage et réglage du dispositif de freinage
(amortisseur de tête d'attelage, tambours course, la tringlerie,	(amortisseur de tête d'attelage, tambours course, la tringlerie
mâchoires de frein, câble de sécurité).	mâchoires de frein, câble de sécurité).
Vérification du bon fonctionnement du levier de frein	Vérification du bon fonctionnement du levier de frein
□Vérification générale à l'intérieur de votre véhicule (van, remorque	□Vérification générale à l'intérieur de votre véhicule (van, remorque
ou camion)	ou camion)
OBSERVATIONS:	OBSERVATIONS:

Prochaine révision prévue le

Service effectué par + Cachet + Signature

Prochaine révision prévue le

Service effectué par + Cachet + Signature

42

REVISION SUIVANTE Date: / / (Tous les ans ou tous les 10000 km)	REVISION SUIVANTE Date: / / (Tous les ans ou tous les 10000 km)
□ECLAIRAGE: Contrôle du dispositif d'éclairage (feux, prise	□ECLAIRAGE: Contrôle du dispositif d'éclairage (feux, prise
électrique,)	électrique,)
□GRAISSAGE :	□GRAISSAGE:
Graissage complet des loquets et charnières de portes, de la	Graissage complet des loquets et charnières de portes, de la
roue jockey et de son sabot, de la tête d'attelage et du vérin de la tête	roue jockey et de son sabot, de la tête d'attelage et du vérin de la tête
d'attelage	d'attelage
Contrôle du bon fonctionnement du boitier d'attache.	Contrôle du bon fonctionnement du boitier d'attache.
□CHASSIS:	□CHASSIS:
Contrôle du châssis : boulonnerie, état général des traverses	Contrôle du châssis : boulonnerie, état général des traverses
et des soudures.	et des soudures.
Inspection du tapis et du plancher	Inspection du tapis et du plancher
□ROUES : Contrôle de la pression, de l'état des pneus et de la roue	☐ROUES : Contrôle de la pression, de l'état des pneus et de la roue
de secours, et du serrage des roues.	de secours, et du serrage des roues.
□FREINAGE:	□FREINAGE:
Contrôle, dépoussiérage et réglage du dispositif de freinage	Contrôle, dépoussiérage et réglage du dispositif de freinage
(amortisseur de tête d'attelage, tambours course, la tringlerie,	(amortisseur de tête d'attelage, tambours course, la tringlerie
mâchoires de frein, câble de sécurité).	mâchoires de frein, câble de sécurité).
Vérification du bon fonctionnement du levier de frein	Vérification du bon fonctionnement du levier de frein
□Vérification générale à l'intérieur de votre véhicule (van, remorque	□Vérification générale à l'intérieur de votre véhicule (van, remorque
ou camion)	ou camion)
OBSERVATIONS:	OBSERVATIONS :

Prochaine révision prévue le

Service effectué par + Cachet + Signature

Prochaine révision prévue le

Service effectué par + Cachet + Signature

43

REVISION SUIVANTE Date: // (Tous les ans ou tous les 10000 km)	REVISION SUIVANTE Date: / / (Tous les ans ou tous les 10000 km)
□ECLAIRAGE: Contrôle du dispositif d'éclairage (feux, prise électrique,)	□ECLAIRAGE: Contrôle du dispositif d'éclairage (feux, prise électrique,)
□GRAISSAGE:	□GRAISSAGE:
Graissage complet des loquets et charnières de portes, de la	Graissage complet des loquets et charnières de portes, de la
roue jockey et de son sabot, de la tête d'attelage et du vérin de la tête	roue jockey et de son sabot, de la tête d'attelage et du vérin de la tête
d'attelage	d'attelage
Contrôle du bon fonctionnement du boitier d'attache.	Contrôle du bon fonctionnement du boitier d'attache.
□CHASSIS:	□CHASSIS:
Contrôle du châssis : boulonnerie, état général des traverses	Contrôle du châssis : boulonnerie, état général des traverses
et des soudures.	et des soudures.
Inspection du tapis et du plancher	Inspection du tapis et du plancher
□ROUES : Contrôle de la pression, de l'état des pneus et de la roue	☐ROUES : Contrôle de la pression, de l'état des pneus et de la roue
de secours, et du serrage des roues.	de secours, et du serrage des roues.
□FREINAGE:	□FREINAGE:
Contrôle, dépoussiérage et réglage du dispositif de freinage	Contrôle, dépoussiérage et réglage du dispositif de freinage
(amortisseur de tête d'attelage, tambours course, la tringlerie,	(amortisseur de tête d'attelage, tambours course, la tringlerie
mâchoires de frein, câble de sécurité).	mâchoires de frein, câble de sécurité).
Vérification du bon fonctionnement du levier de frein	Vérification du bon fonctionnement du levier de frein
□Vérification générale à l'intérieur de votre véhicule (van, remorque	□Vérification générale à l'intérieur de votre véhicule (van, remorque
ou camion)	ou camion)
OBSERVATIONS:	OBSERVATIONS :

Prochaine révision prévue le

Service effectué par + Cachet + Signature

Prochaine révision prévue le

Service effectué par + Cachet + Signature